

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, COUSSOLLE Béatrice, GALANGAU Henri, MAZIERES Nicolas, PUJOL Marlène, SALVADOR Julien, TAULET Jacques, TOURNIER Christine.

Procurations : Mme FALIU Annie à M. ATTARD Rémy, Mme CHARTIER Emilie à Mme PUJOL Marlène

Absents : BORDG Gilles, CAZENOBÉ Christian, FONT Bernadette, KNAFF Barbara, PELEJA Oriane, PRUJA Jacques

Secrétaire de séance : Mme PUJOL Marlène a été élue secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 8 octobre 2019 est adopté par 12 voix POUR (abstention de Mme COUSSOLLE Béatrice).

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE

DECISION 23/2019 : CONTRAT DE LOCATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL N°1 SIS 1 BIS AVENUE DU CANIGOU

Un bail, pour une durée de trois ans, a été conclu avec M. Bernard BLANC pour la location de l'appartement communal n° 1 sis 1 bis Avenue du Canigou .

Le montant du loyer mensuel est fixé à 404 €, révisable chaque année en fonction de l'Indice de Référence des Loyers.

DELIBERATIONS

1 - DELIBERATION 53/2019 : REVALORISATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Le Conseil Municipal décide de revaloriser le montant de la participation financière versée aux agents de la collectivité ayant souscrit un contrat à un organisme de protection sociale complémentaire labellisé pour le risque santé.

La participation fixée à 12 € mensuels depuis 2013 s'élèvera à compter du 1^{er} janvier 2020 à 20 € par mois.

Pour information, les agents de la Communauté de Communes des Aspres bénéficient d'une participation à leurs frais de mutuelle d'un montant identique.

Voté à l'unanimité

2 - DELIBERATION 54/2019 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE EN PLACE (RIFSEEP) AVEC INSTAURATION DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL

Le Conseil Municipal décide de modifier le régime indemnitaire mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018 en instaurant la deuxième prime prévue dans le cadre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Le montant perçu par chaque agent sera fixé par Monsieur le Maire par arrêté individuel en fonction des critères d'évaluation suivants :

- l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ET DOTATIONS DU DEPARTEMENT

Lors de sa dernière session, l'Assemblée Départementale a décidé d'attribuer à la commune de Trouillas :

- une subvention de 3 000 € au titre de la répartition des produits des amendes de police,
- une dotation de 58 509.17 € au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière.

2 – REMERCIEMENTS

Par courrier en date du 16 octobre, Madame la Présidente de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales a remercié le Conseil Municipal pour avoir adopté la motion relative au projet de diminution des ressources des chambres d'agriculture.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

1 – INTERVENTION DE M. CAZALS JEAN-FRANCOIS, ADOINT

M. CAZALS Jean-François indique que les travaux du nouveau parking du Tonkin sont quasiment achevés. Les travaux d'éclairage public ne sont pas réalisés mais les emplacements de stationnement sont fonctionnels.

Il fait remarquer que, malgré cette nouvelle aire de stationnement, des véhicules stationnent devant les nouveaux composteurs collectifs et propose d'interdire le stationnement devant cet emplacement.

M. SALVADOR Julien souligne que des véhicules sont régulièrement en stationnement gênant sur la montée de la Rue des Roses et qu'il conviendrait également de régler le stationnement sur la totalité de la voie de circulation.

Mme ALBERT Jeannine fait remarquer que, malgré l'interdiction de stationnement sur la place de la Poste le mardi matin pour la tenue du marché ambulant, on déplore chaque semaine des véhicules stationnés sur le lieu. Monsieur le Maire informe que la Gendarmerie en a été informée et qu'elle s'engageait à ce qu'une patrouille vienne verbaliser les mardis matins.

Depuis quelques semaines, un seul commerçant ambulant est présent sur ce marché. Toutefois, l'absence des autres ambulants habituels est essentiellement liée à un défaut de clientèle.

2 – INTERVENTION DE Mme ALBERT JEANNINE, ADOINTE

La dixième édition du marché fermier a été une réussite. Les producteurs et artisans étaient satisfaits dans leur ensemble, notamment les producteurs de volailles qui ont réalisé des ventes importantes.

Le café l'Embuscade a servi soixante repas et le food-truck vingt-cinq.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.